



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

**N° de la demande :** 2013-4004  
**Demande :** Demande visant à remplir les conditions d'homologation d'un produit disposant d'une homologation complète  
**Produit :** ecoFOG-160  
**N° d'homologation :** 30871  
**Matière active (m.a.) :** Pyriméthanil  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2348148

### Objet de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation complète du produit ecoFOG-160.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises aux fins de la présente demande.

### Évaluation de la valeur

Des données complémentaires ont été réclamées dans une demande précédente en vue de confirmer le degré d'efficacité (suppression ou répression) contre les moisissures bleues sur les pommes et les poires en appliquant le produit FOG-160 à la dose homologuée. Un essai mené en 2008 à Ceres, en Afrique du Sud, a été présenté afin d'étayer le degré de suppression observé à la dose homologuée. Des données sur l'historique d'emploi ont également été présentées pour appuyer l'allégation de suppression.

La pression exercée par la maladie dans l'essai présenté était trop faible pour établir le taux d'efficacité de la dose homologuée ou le degré de suppression des moisissures bleues. Les données sur l'historique d'emploi présentent un niveau élevé de suppression (de 80 à 98 %) à la suite d'un traitement par thermonébulisation à base de pyriméthanil. Les données de l'application précédente ont montré un bon contrôle des moisissures bleues sur la pomme et la poire, à raison d'une dose équivalente à 1,6 fois, lorsque la pression de la maladie est élevée. Le pyriméthanil est actuellement homologué pour la répression des moisissures bleues en application foliaire sur la pomme avant la récolte, ce qui a servi de fondement à l'allégation de répression sur l'étiquette du produit ecoFOG-160 dans la demande précédente. On présume qu'une application de pyriméthanil immédiatement avant d'entreposer une récolte de fruits à pépins aurait pour effet d'accroître le degré de suppression des moisissures bleues comparativement à un traitement foliaire appliqué deux semaines avant la récolte.

Le poids de la preuve découlant des données d'essais soumises avec la demande précédente et les données sur l'historique d'emploi déposées avec la présente demande permettent d'affirmer que l'allégation de suppression des moisissures bleues est adéquate à la dose homologuée.

L'homologation du produit ecoFOG-160 permet d'utiliser un fongicide qui présente un nouveau mode d'action en vue d'une utilisation sur les fruits à pépins après la récolte, et offre aux agriculteurs une solution de rechange aux traitements par immersion pouvant être contaminés par des spores fongiques. Pour des raisons de gestion de la résistance, le produit ecoFOG-160 ne devrait pas être appliqué sur les pommes ayant déjà été traitées avec d'autres produits à base de pyriméthanil ou des fongicides du groupe 9 avant la récolte pour supprimer les moisissures grises.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer le retrait de la condition à l'homologation complète du produit ecoFOG-160.

## Références

2328828 Use History Table, DACO: 10.2.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.